

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

AVIS AUX MÉDIAS

67^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

Tenue en vertu de l'Article 64(2) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Règle 27 du Règlement intérieur de 2020 de la CADHP.

INVITATION AUX REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS

DE QUOI IL S'AGIT : La 67^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

QUAND : 13 novembre au 3 décembre 2020

Séance publique : 13 - 25 novembre 2020

Cérémonie d'ouverture : *Vendredi 13 novembre 10h00 – 11h30 (TU)*

Samedi et lundi – jeudi : 09h00 – 13h00 (TU) ;
Vendredi : 11h00 – 13h00 (TU)

Séance privée : 26 novembre - 2 décembre 2020

Cérémonie de clôture : *3 décembre (Séance publique) 10h00 – 13h00 (TU)*

LIEU : Session virtuelle, webinaire Zoom

INSCRIPTIONS : Date limite: 31 octobre 2020

INSCRIPTIONS POUR FAIRE UNE DECLARATION :

POINT 4 : SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE Date limite : 10 novembre 2020

POINT 6 : RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSAIRES ET DES MÉCANISMES SPÉCIAUX (Interventions), Date limite : 17 novembre 2020

DROIT DE REPONSE DES ETATS PARTIES :

POINT 4 : SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE Date limite : 15 novembre 2020

DOCUMENTS DE LA SÉANCE PUBLIQUE : Documents de la 67^{ème} Session ordinaire

[Documents publics de la 67^e session ordinaire](#)

LIENS DU WEBINAIRE ZOOM DE LA SEANCE PUBLIQUE:

13 - 25 novembre 2020 : Séance publique

https://zoom.us/webinar/register/WN_SHGBFQMLSQ283OPxuhb-FQ

03 décembre 2020 – Cérémonie de clôture (Séance publique)

https://zoom.us/webinar/register/WN_SHGBFQMLSQ283OPxuhb-FQ

QUI : Tous les États parties, les Organes de l'Union africaine, les Institutions nationales des droits de l'homme, les Organisations internationales, les Organisations non-gouvernementales et d'autres membres du public en général sont invités à y participer.

La Commission se concentrera sur les activités suivantes de ses Sessions :

- (i) Evaluation de la situation des droits de l'homme en Afrique ;
- (ii) Examen des Rapports d'États parties sur la mise en œuvre de la Charte Africaine ;
- (iii) Examen des demandes de statut d'Affilié des INDH et de statut d'Observateur des ONG ;
- (iv) Discussions de groupes et Lancements des débats sur des questions d'actualité relatives aux droits de l'homme;
- (v) Examen de Communications.(plaintes déposées auprès de la Commission africaine sur des allégations de violations des droits de l'homme).

La Session ordinaire sera diffusée en direct sur :

<https://www.youtube.com/channel/UCgwJmiMTr59J0jYZJJtfzuw>

NOTE A L'INTENTION DES EDITEURS :

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples est le principal organe de l'Union africaine en charge des droits de l'homme. Elle a été créée en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine), le traité fondateur du système africain des droits de l'homme, pour la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique.

Conformément à l'article 31 de la Charte africaine, la CADHP est composée de onze membres élus parmi les personnalités africaines les plus compétentes en matière de droits de l'homme et des peuples et qui siègent à titre personnel. La CADHP se réunit quatre fois par an, en session ordinaires et en sessions extraordinaires.

D'autres informations sur la CADHP sont disponibles sur son site Web : www.achpr.org.

Pour plus d'observations :

Mme Lindiwe Khumalo, Secrétaire Exécutive par intérim

Tél : +220 4410 505 / 506 ; E-mail : achpr.stcincoming@africa-union.org

Pour toute question des médias : au-banjul@africa-union.org

Les médias souhaitant participer peuvent prendre contact avec :

M. Etwell Karikoga Karikogae@africa-union.org